

MARCHE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Service acheteur :

AT PEP LDA, 26 Rue Agricole Perdiguier, 42100 Saint Etienne

Objet de la consultation :

Fourniture de repas

Date et heure limites de réception des candidatures :

06 janvier 2025 à 17H00

ARTICLE 1. PRESENTATION DE LA CONSULTATION	3
1.1. Objet de la consultation	3
1.2. Mode de passation et type de marché	3
1.3. Décomposition de la consultation	3
ARTICLE 2. PRESENTATION DU MARCHE	3
2.1. Définition des prestations	3
2.2. Durée du marché	4
2.3. Lieux d'exécution	4
ARTICLE 3. MODALITES DE LA CONSULTATION	4
3.1. Délai de validité des offres	4
3.2. Dossier de consultation	5
3.3. Modification de détail du dossier de consultation	5
ARTICLE 4. ADRESSE DU DEPOT DE L'OFFRE	5
ARTICLE 5. PRESENTATION DE L'OFFRE	6
5.1. Un dossier administratif	6
5.2. Un dossier technique	7
5.3. Variantes et Prestations supplémentaires éventuelles	8
5.4. Visites sur les lieux	8
5.5. Questions posées par les candidats	8
ARTICLE 6. CRITERES, JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION	8
6.1. – Jugement des offres	8
6.2. Attribution	9
6.3. Notification	10
ARTICLE 7. REGLEMENT DES LITIGES	10
ARTICLE 8. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	10

ARTICLE 1. PRESENTATION DE LA CONSULTATION

1.1. Objet de la consultation.

Le présent règlement de la consultation a pour objet de définir les conditions suivant lesquelles le Titulaire s'engage à assurer les prestations de confection, fourniture et livraison des repas pour le compte de l'AT PEP LDA.

Date prévisionnelle de début des prestations : 3 Mars 2025

1.2. Mode de passation et type de marché

Le marché est de type appel d'offres ouvert.
Remise de la candidature et de l'offre.

1.3. Décomposition de la consultation

Le présent marché n'est pas alloti et concerne la confection, la fourniture et la livraison des repas.

ARTICLE 2. PRESENTATION DU MARCHE

2.1. Définition des prestations

Les besoins, la description précise de l'ensemble des prestations et leurs spécifications techniques sont exprimées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Une présentation synthétique de l'association, des éléments de contexte et de l'étendue des prestations du marché de restauration sont indiqués ci-après :

I . PRESENTATION DE L'AT PEP LDA

Cf. CCTP

II . ELEMENTS DE CONTEXTE

Cf. CCTP

III. OBJET ET ETENDUE DES PRESTATIONS

L'appel d'offres porte sur :

- La prestation restauration pour les établissements cités en Annexe 1.

2.2. Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée maximale de trois (3) ans à compter de sa date de notification soit :

- Une période initiale de 12 mois,
- Deux périodes de 12 mois, si reconduction

La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par l'association PEP 42 au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité du marché.

2.3. Lieux d'exécution

La mission s'effectue pour le compte de l'AT PEP LDA pour les sites définis dans le CCTP.

Le Titulaire fournira ses prestations en toute indépendance conformément aux conditions contractuelles qu'il aura acceptées et signées.

ARTICLE 3. MODALITES DE LA CONSULTATION

3.1. Délai de validité des offres

La date et l'heure limites de dépôt des candidatures et des offres sont fixées en page de garde du présent document. Seuls pourront être ouvertes les candidatures et les offres qui ont été reçues dans les conditions prévues ci-dessous au plus tard à la date et heure limite fixée.

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de remise des offres, le cachet de la poste ne faisant pas foi.

Dans le cas où il n'est pas donné suite à la procédure, les candidats ne peuvent prétendre à aucune indemnité.

3.2. Dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises remis à tous les candidats est constitué des pièces suivantes :

- Le présent Règlement de Consultation,
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières,
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières et ses annexes

Le dossier de consultation des entreprises remis aux candidats qui seront invités à présenter une offre est constitué des pièces suivantes :

- Les annexes à remplir par les candidats,
- Le Bordereau des Prix Unitaires,

Chaque document devra être daté et signé par le candidat et annexé à la candidature ou à l'offre.

3.3. Modification de détail du dossier de consultation

L'AT PEP LDA se réserve le droit d'apporter, au plus tard dix (10) jours avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation des entreprises.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans possibilité de réclamation à ce sujet.

Les modifications seront disponibles en versions papier et électronique.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée par la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de la nouvelle date.

ARTICLE 4. ADRESSE DU DEPOT DE L'OFFRE

Tout pli cacheté portera obligatoirement les mentions :

Offre pour :

Appel d'Offres relatif au marché de prestation restauration
NE PAS OUVRIR

Il sera remis contre récépissé ou par voie postale en recommandé AR, avant la date et l'heure limites de réception des candidatures et des offres indiquées sur la page de garde du présent document à :

AT PEP LDA, 26 Rue Agricole Perdiguier, 42100 Saint Etienne

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

ARTICLE 5. PRESENTATION DE L'OFFRE

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat.
Il est disponible sur le site internet de l'association : <https://www.lespeplda.org/>

Le dossier de consultation initial comprend :

- Le présent Règlement de Consultation,
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières,
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières et ses annexes

Les candidatures des concurrents seront entièrement rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Elles seront exprimées en euros.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Le dossier administratif sera remis en un exemplaire papier et le dossier technique sera remis en trois exemplaires papier. L'ensemble du dossier sera téléchargeable sur la plateforme WE TRANSFER, via un lien adressé à l'adresse mail suivante : d.rey@lespeplda.org

Les annexes doivent être resituées en format Excel.

5.1. Un dossier administratif

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr

En cas de groupement, la déclaration du candidat (DC 2) devra être établie pour chacun des membres du groupement.

Ils contiendront les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus aux articles 48, 49 et 50 du Décret n° 2016-30 du 25 mars 2016 : [SEP]

- ☐ Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- ☐ Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 45 et 48 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- ☐ Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du Travail ; Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Décret n° 2016-30 du 25 mars 2016 :
- ☐ Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ; [SEP]
- ☐ Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ; [SEP] Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 50 du Décret n° 2016-30 du 25 mars 2016 :
- ☐ Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- ☐ Liste des prestations exécutées au cours des trois dernières années de préférence dans le domaine médico-social et sanitaire. Un tableau de synthèse de la candidature et des références (fourni) présentera en particulier 5 références significatives récentes similaires à l'objet du marché.

Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, l'AT PEP LDA peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 6 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

5.2. Un dossier technique

Le dossier technique comprend :

- Une **note de présentation de synthèse de l'offre du candidat** (minimum 3 pages - maximum 5 pages, hors page de garde et intercalaires)
- La **description de ses moyens humains et matériels**,
- Le **BPU**
- Les **annexes renseignées et signées**
- **L'offre du candidat** : exemple de plan de menus, logistique, qualité des produits, organisation du prestataire, extrait politique RSE...

Les PEP Loire Dômes Allier

ZA Malacussy -26 rue Agricole Perdiguier -42100 SAINT ETIENNE

Tél : 04 77 32 29 18 -E-mail : lespeplda@lespeplda.org

FG PEP : Reconnue d'utilité publique par décret du 16 août 1919

Agréée fédération de vacances le 7 avril 1945 -Agrément tourisme IM 07511 0209 le 28 juin 2011

5.3. Variantes et Prestations supplémentaires éventuelles

Les variantes ne sont pas autorisées.

5.4. Visites sur les lieux

L'AT PEP LDA proposera des visites des cuisines satellites, sur demande des prestataires du 09 au 20 décembre 2024.

5.5. Questions posées par les candidats

Les candidats invités à soumettre une offre peuvent poser des questions écrites relatives au dossier.

Les questions devront parvenir à l'AT PEP LDA dans les 10 jours qui suivent l'envoi du DCE complet.

Les questions et les réponses seront mises en ligne sur la même plateforme et disponible à tous les candidats.

ARTICLE 6. CRITERES, JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

6.1. – Jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué conformément aux critères suivants :

La meilleure offre sera celle qui obtient le plus grand nombre de points sur **100 points**.

Les critères de jugement des prestations des concurrents sont pondérés de la manière suivante :

1. Valeur technique de l'offre (sur 60 points)

Les critères de jugement des prestations des concurrents sont pondérés de la manière suivante :

 **Sous-critère 1 (notation de 0 à 40 points) : la qualité des repas**

- ✓ La qualité des produits utilisés, la politique d'achats visant à favoriser une alimentaire saine et durable
- ✓ Le mode d'approvisionnement et la sélection des fournisseurs du candidat
- ✓ la qualité organoleptique du produit, du repas, des fiches recettes
- ✓ la qualité des plans de menus, régimes et autres spécificités des établissements à mettre en œuvre

 Sous-critère 2 (notation de 0 à 10 points) : La qualité des moyens affectés à la prestation

- ✓ La cohérence des moyens logistiques du prestataire
- ✓ La qualité du plan de formation du prestataire
- ✓ Les engagements en matière de développement durable

 Sous-critère 3 (notation de 0 à 10 points) : La pertinence des moyens mis en œuvre pour la communication et le suivi permanent de la prestation.

- ✓ Les moyens de communication mis en œuvre auprès de l'AT PEP LDA et de ses usagers
- ✓ Le dispositif proposé pour le suivi de la prestation sur chaque établissement
- ✓ Les outils d'évaluation et de contrôle de la prestation

1. Prix (sur 40 points).

Le Montant annuel de la prestation proposée par le candidat avec répartition du coût :

- ✓ du poste « Part alimentaire »
- ✓ du poste « Frais de personnel »
- ✓ du poste « frais d'exploitation - de siège / rémunération de la société »

Total de la note sur 100 points (le prix représentera 40 % et la valeur technique 60 % de la note obtenue).

6.2. Attribution

L'AT PEP LDA choisit l'offre qui propose le meilleur rapport technique/prix en application des critères de jugement des offres définis à l'article 6.1.

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire dans l'attente de la production par le candidat, dans les délais impartis, des certificats ou attestations prouvant qu'il ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner.

Si ce candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, la commission de sélection de l'AT PEP LDA déclare sa candidature irrecevable et le candidat est éliminé. La même demande est alors effectuée auprès du candidat dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne.

Si besoin, la commission de sélection de l'AT PEP LDA organisera avant le 31 janvier 2025, une audition des candidats présélectionnés.

6.3 Notification

Les candidats dont l'offre n'est pas retenue, sont informés par mail.

Le candidat dont l'offre est retenue recevra une copie de l'acte d'engagement, dans un courrier adressé en recommandé avec accusé de réception qui emporte notification du marché, ou contre récépissé.

ARTICLE 7. REGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige, le droit français est seul applicable.

La juridiction désignée comme l'instance chargée des procédures de recours est :
Le tribunal judiciaire géographiquement compétent

ARTICLE 8. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Toute demande de renseignements complémentaires (techniques ou administratifs) relative au présent marché pourra être obtenu sur demande écrite auprès de :

Delphine REY, directrice opérationnelle médico-social : d.rey@lespeplda.org

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, dix (10) jours au plus tard avant la date limite de réception des candidatures.

Le Candidat

Cachet

Date Signature